



AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité du village de Hemmingford, tenue **8 juillet 2025**, le conseil municipal a adopté les règlements suivants:

- Règlement numéro 308-3 modifiant le règlement 308-1 et 308-2 délégrant aux fonctionnaire ou employés de la municipalité le pouvoir d'Autoriser les dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la municipalité
- Projet de règlement 343 concernant les règles de régie interne et de procédures des séances du conseil
- Projet de règlement 344 concernant la tarification des services d'eau

Une assemblée publique de consultation se tiendra le mardi **12 août 2025** à 19 h 30 au 505, rue Frontière, bureau 5, à la municipalité du village de Hemmingford. L'objet de l'assemblée est de présenter ces projets de règlement et de consulter la population.

Ces projets ne contiennent pas de dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

Les projets de règlement peuvent être consultés, sans frais, à l'Hôtel de Ville de la Municipalité, situé au 505, rue Frontière, à la Municipalité du village de Hemmingford, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné au village de Hemmingford, le 2 août 2025.

Annick Brunet
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière

(Cet avis est publié au moins 7 jours avant la tenue de la séance)